

Maison des Jeunes de Gémenos  
Accueil collectifs de mineurs  
(A conserver par les parents)

Activités pour tous ! Cette Année nous continuerons à proposer, à raison d'environ une à deux fois par mois, des animations pour les ados et leurs parents (sports collectifs, échecs, ping-pong, jeux et activités diverses,...).

Ces animations se dérouleront à la Maison des jeunes ou à l'Espace Giraldi.

Si vous êtes intéressés nous communiquerons *seulement par SMS* sur le téléphone de votre enfant ou du votre si ces animations vous intéressent, merci d'indiquer ci-dessous les numéros de portables.

NOM & PRENOM PORTABLE DU MEMBRE : .....

TELEPHONE PORTABLE DU MEMBRE : .....

TELEPHONE PORTABLE DES PARENTS : .....

Actions à venir

**Vacances d'hiver** : Du samedi 09 au lundi 25 février 2019

Séjour au ski en pension complète (La Plagne) du 10 au 15 février.

1 Stage multi activités

**Vacances de Printemps** (Pâques) : du samedi 6 avril au mardi 23 avril 2019

1 Stage multi activités

1 stage sport nature.

**Vacances d'été** : du samedi 6 juillet au lundi 2 septembre 2019

Voyage capitales Européennes pour les 14 /17ans,

Séjour Montagne en juillet,

Sorties et animations à la journée, stage nautique et à thème, tournois sur la commune et sur la structure.

**Vacances de Toussaint** : Octobre / novembre 2019

Séjour à Port Aventura (Espagne)

1 Stage multi activités **Vacances de Noël** : Décembre /janvier 2020

Grand tournoi de sports collectifs et Animations sur la commune.

**Les mercredis**: Ateliers Crossfit et tournois MDJ.

**Les vendredis** : Echecs et tournois MDJ

**Les samedis** : Activité Jeu de Rôle et/ou Sports collectifs: 14h30 /17h30

Horaires d'ouverture

Pendant la période scolaire :

Lundi, mardi et jeudi 16h/ 19h, Mercredi 14h/19h, Vendredi 16h/20h, Samedi 14h /20h

Pendant les vacances

Du lundi au samedi 14h/20h ou 9h/18h selon le programme.

Contacts 04.42.32.81.50 ou 06.76.05.55.91 Email : mdjgemenos@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.mdjgemenos.fr/>

INSCRIPTIONS 2019  
Maison des Jeunes de Gémenos  
Accueil collectifs de mineurs

Enregistré le :  
Paiement :  
Autorisation :  
Fiche sanitaire :

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

.....

TELEPHONE: .....

EMAIL : .....

Ps (merci d'écrire correctement votre email)

Situation scolaire (classe): .....

Etablissement : .....

**RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT :**

PERE : .....

MERE : .....

TUTEUR : .....

ADRESSE : (Si différente de celle de dessus)

.....

.....

TELEPHONE : .....

EMAIL : .....

**PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE**

N° de téléphone des parents, du responsable ou autres personnes :

.....

**POUR S'INSCRIRE :**

- ✓ Le dossier d'inscription dûment remplie
- ✓ L'adhésion à la MDJ (chèque à l'ordre de la **régie Rec maison des jeunes**)
- ✓ **17 Euros** à l'année pour les jeunes Gémenosiens
- ✓ **27 Euros** à l'année pour les extérieurs à Gémenos
- ✓ Une photocopie d'une quittance EDF ou télécom.
- ✓ Lecture et signature du règlement intérieur

*Les inscriptions ne seront effectives qu'après le dépôt complet des dossiers.*

## AUTORISATION PARENTALE: (rayer les mentions inutiles)

- ✓ Je soussigné (e) :.....demeurant à .....et agissant en qualité de..... autorise ou n'autorise pas mon fils ou ma fille à participer aux différentes activités organisées par la Maison des jeunes de Gémenos, durant l'année 2019.
- ✓ J'autorise ou je n'autorise pas le directeur de la MDJ à prendre, en cas de maladie ou d'accident toute mesure d'urgence, prescrites par le médecin y compris, éventuellement l'hospitalisation.
- ✓ J'autorise ou je n'autorise pas mon enfant à se déplacer seul sans surveillance du personnel de la MDJ sur les différents lieux d'animations organisés sur la commune.
- ✓ J'autorise ou je n'autorise pas mon enfant à quitter la structure de loisirs MDJ de Gémenos tout seul.
- ✓ J'autorise ou je n'autorise pas mon enfant à être pris en photo dans le cadre de la Maison des Jeunes.
- ✓ J'autorise ou je n'autorise pas la publication de photos prises de mon enfant à l'occasion des activités de la Maison des Jeunes.

### Pour les mineurs fumeurs :

- ✓ *J'autorise mon enfant à fumer ou je n'autorise pas mon enfant à fumer devant la Maison Des Jeunes et lors des stages, séjours et sorties.*

A :

Le :

signature :

## REGLEMENT INTERIEUR MDJ DE GEMENOS

Vous bénéficiez d'une maison des jeunes qui est un espace d'échanges ludique et convivial, vous devez vous engager à respecter les règles mises en place pour le bon fonctionnement de l'ensemble et la bonne organisation des activités.

### **Article 1 :**

Chaque membre doit régler son inscription annuelle. Ne pourront fréquenter la structure que ceux qui auront réglé leur droit d'entrée.

Seuls les jeunes résidents à Gémenos ou dont les grands parents résident à Gémenos, pourront s'inscrire à la Maison des Jeunes. Pour les jeunes résidents à l'extérieur de la commune et selon les cas particuliers, la décision sera prise par l'équipe d'animation.

### **Article 2 :**

La structure est ouverte aux jeunes à partir de 11 ans et jusqu'à 18 ans.

### **Article 3 :**

Chaque membre doit respecter l'autre dans un esprit de citoyenneté.

### **Article 4 :**

Vous êtes tenus de conserver en bon état le matériel mis à votre disposition car c'est aussi le vôtre.

Toute dégradation entraîne des frais et devra donc être remboursé.

Tous matériaux volontairement dégradés devront être remboursés.

Toute dégradation sera sanctionnée.

### **Article 5 :**

Tout acte de violence ou d'incivilité à l'intérieur ou devant la Maison des Jeunes nuisant à son image sera immédiatement sanctionné.

### **Article 6 :**

Il est interdit de fumer à l'intérieur du local. Devant la structure, les fumeurs devront respecter les consignes données par l'équipe d'animation (utilisation des cendriers, respect des non-fumeurs, ...)

### **Article 7 :**

Il est interdit de pénétrer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'effet de drogues. Il est également interdit d'introduire, de distribuer ou de vendre à l'intérieur et devant la Maison des jeunes de l'alcool et des substances illicites.

### **Article 8 :**

Tout vol à l'intérieur de la structure, au cours des sorties organisées ou lors des diverses activités, sera immédiatement sanctionné.

### **Articles 9 :**

Tout renvoi temporaire ou définitif sera notifié par courrier aux parents. Les jeunes exclus de la structure ne devront pas rester devant l'enceinte de la maison des jeunes.

### **Articles 10 :**

La structure décline toute responsabilité en cas de dommages en dehors de l'enceinte de la Maison des Jeunes.

Je soussigné ..... déclare avoir pris connaissance du présent règlement. Je m'engage à le respecter et à agir de façon positive à l'égard de la maison des jeunes et de ses membres.

Le non-respect du règlement intérieur sera sanctionné d'un renvoi temporaire ou définitif, en cas de renvoi définitif, la cotisation ne sera pas remboursée.

**Les parents.**

**L'adhérent.**

## FICHE SANITAIRE

**VACCINATIONS** (Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATE DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
<b>Ou</b> DT Polio				Autres (préciser)	
<b>Ou</b> Tétra coq					
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de non contre indication.  
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Merci de préciser les éventuelles maladies, les allergies et les contre indications : .....

.....

Médecin traitant : ..... Tél : .....

L'enfant suit -il un traitement ? Oui ou non

Si oui lequel : .....

.....

S'il s'agit d'une fille, est elle réglée ? Oui ou non

N° de sécurité sociale : .....

Assurance responsabilité civile : .....

### **RECOMMANDATIONS DES PARENTS :**

.....

.....

.....